



## Réunion du Comité Syndical

du 12 octobre 2011

CS-3.14

### Motion concernant les conséquences du démantèlement de DEXIA CREDIT LOCAL

Le douzième jour du mois d'octobre de l'année deux mil onze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

#### Etaient présents :

##### - Délégués titulaires :

**C.A.B. :** MM. Pierre SANTOSILLO, Robert DEMUTH, Jean-Claude MATHEY, Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN, Jean MONNIER

**S.I.C.T.O.M. :** MM. Marcel GRAPIN, Gérard GUYON, Roger-Serge TOUPENCE  
Mme. Alexia LAVALLEE

##### - Délégués suppléants avec voix délibératives :

**C.A.B. :** NEANT

**S.I.C.T.O.M. :** NEANT

##### - Délégués suppléants sans voix délibératives :

**C.A.B. :** NEANT

**S.I.C.T.O.M. :** M. Jean-Pierre SALVADOR

Le quorum est atteint : 12 présents

#### Etaient excusés

##### - Délégués titulaires :

**C.A.B. :** M. Denis JEANGERARD

Pouvoir : M. Denis JEANGERARD à M. Pascal MARTIN

**S.I.C.T.O.M. :** MM. Hervé GRISEY, Roger GAUGLER

Pouvoir : M. Hervé GRISEY à M. Marcel GRAPIN



- Délégués suppléants :

**C.A.B. :** MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU. Mme. Céline RAIGNEAU

**S.I.C.T.O.M. :** MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD





## Réunion du Comité Syndical

du 12 octobre 2011

CS 3.14

### Motion concernant les conséquences du démantèlement de DEXIA CREDIT LOCAL

### MOTION

Présentée par M. Leouahdi Selim GUEMAZI  
Président

Le démantèlement de DEXIA CREDIT LOCAL laisse aujourd'hui les collectivités territoriales dans la plus grande incertitude, malgré l'annonce de la création d'un établissement qui leur serait dédié, réunissant la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque Postale.

Le S.E.R.T.R.I.D, comme nombre de collectivités territoriales, ne peut se satisfaire d'une position d'attente et d'effets d'annonce, à l'heure où la riposte doit se constituer face aux conséquences financières lourdes de certains produits commercialisés par DEXIA CREDIT LOCAL entre 1995 et 2009.

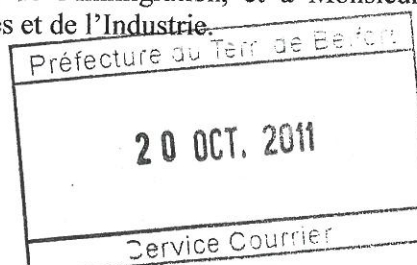
Aussi, et pour ce motif, le S.E.R.T.R.I.D :

- **DEPLORE** l'absence de lisibilité en terme de stratégie de gestion de la dette, alors même que DEXIA CREDIT LOCAL détient près de 60 % de son encours d'une part, et qu'il sera confronté à partir de septembre 2015 à une situation dégradée, compte tenu de l'entrée en phase structurée de deux emprunts toxiques souscrits sur des taux de change ;
- **N'ACCEPTE** pas que la responsabilité de DEXIA CREDIT LOCAL, dans la commercialisation de produits aujourd'hui classés hors charte Gissler, puisse être diluée au gré des opérations de démantèlement ;
- **REFUSE** dès lors de supporter les conséquences financières dégradées de ces produits toxiques, alors même que la posture offensive de DEXIA CREDIT LOCAL dans le processus de commercialisation de ces produits a largement été dénoncée par l'ensemble des collectivités territoriales confrontées au problème ;
- **AFFIRME** au contraire la nécessité qu'il y a de trouver, de manière urgente, des solutions négociées, pour sortir des impasses financières annoncées ou susceptibles d'être rencontrées ;
- **AFFICHE** sa volonté de rejoindre les collectifs créés pour peser dans la recherche de solutions acceptables, à l'exemple de l'association « Acteurs publics contre emprunts toxiques » ;
- **TRANSMET** la présente motion à Monsieur Claude GUEANT, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, et à Monsieur François BAROIN, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Ceci exposé,

A l'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la motion proposée.



Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 12 octobre 2011 ladite  
délibération ayant été affichée par extrait le conformément à  
l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Dépôt en Préfecture le 20 OCT. 2011

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,

Leouahdi Selim GUEMAZI



Préfecture du Terr. de Belfort

20 OCT. 2011

Service Courrier